République française
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2023-02
du 9 Février 2023

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 22 février 2023 au 5 avril 2023 les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
22/02/2023	Gaufres	2 euros
24/02/2023	Panini	4 euros
10/03/2023	Soirée burgers	5 euros
17/03/2023	Soirée pizza	5 euros
22/03/2023	Atelier cuisine	2 euros
05/04/2023	Atelier cuisine	2 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Transmise en préfecture le : 10 FEV. 2023
Notifiée le : 10 FEV. 2023
Affichée le : 10 FEV. 2023